

1499 (18 DÉCEMBRE).

Lettres des généraux aux gens des comptes du Dauphiné.

Les doubles tournois faits à 15 s. de poids (180 pièces) doivent être faits à 15 s. 6 d. (186 pièces).

Les lyars seront faits à 19 s. 6 d. de poids (234 pièces) et à 3 d. de loy A. R.
Signé : LESUR.

Le 14 janvier suivant, ordre des gens des comptes aux officiers de Montélimar, conforme aux prescriptions précédentes.
Signé : GUYON.

(R. B. 4, fol. 70 r^e et v^e.)